

## Élection présidentielle de 2027.

Dans le cadre de la future campagne présidentielle pour élire la ou le futur président de la République française, la S-P-F (Sociocratie-Populaire-Française) lance un appel à candidatures, sous la forme d'un concours, à tous celles et ceux qui veulent représenter, défendre, protéger, assurer, encourager, comprendre, etc., les Françaises et les Français pendant le prochain mandat à ce poste suprême élyséen.

Pendant, avant d'accepter les dossiers de candidature, certaines conditions sont imposées. Il s'agit, pour chaque postulant, de :

- Ne pas être encarté ni affilié à un parti politique, un syndicat, un mouvement, etc. qui prône une idéologie quelconque ;
  - Avoir un âge supérieur à 40 ans ;
  - Avoir une expérience socioprofessionnelle égale ou supérieure à 15 ans ;
  - N'avoir eu aucune condamnation ni plainte sur sa personne ;
  - Comprendre, parler et écrire correctement au moins une langue supplémentaire avec le français ;
  - Posséder un ou plusieurs diplômes dans une ou plusieurs branches d'activité ;
  - Répondre à des critères intellectuels et sociétaux corrects ;
  - Présenter un CV digne de la fonction ;
  - Motiver son choix en précisant, dans un courrier annexe, les points forts sur lesquels il ou elle compte engager des réformes pour encourager les électeurs à voter pour elle ou lui ;
  - S'engager à promouvoir la sociocratie, après en avoir compris le paradigme, le concept, à l'échelle du pays, en Europe, etc. ;
  - S'inscrire auprès de la S-P-F en faisant une demande d'adhésion « gratuite » par le biais du formulaire « [contact](#) » sur le site de l'association ;
  - Répondre à la question suivante : quelle priorité placeriez-vous en premier, puis dans un ordre décroissant une fois élu (élue) président (présidente) de la République française en choisissant une réponse ci-dessous [exemple 8, 2, 1, 7, 15, 3, 10, 16, etc.]
1. L'Union européenne ;
  2. L'immigration ;
  3. La sécurité (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, secouristes, etc.) ;
  4. L'éducation scolaire, parentale ;
  5. Le travail ;
  6. Le « marché » de la drogue et toutes ses composantes (fabrication à la consommation) ;
  7. La santé et tout ce qui s'y rapporte (hôpitaux, maternités, cliniques, SAMU, médecins, spécialistes, médicaments, etc.) ;
  8. La réforme des institutions (Gouvernement, Parlement, Conseil constitutionnel, Conseil d'État, Cour de cassation, Cour des comptes, CESE, comités Théodule, etc.)
  9. La dette publique ;
  10. La sauvegarde de l'environnement, des espèces animales ;
  11. La transition écologique (énergies renouvelables, etc.) ;
  12. Les religions ;
  13. L'armée ;
  14. La fiscalité ;
  15. Le pouvoir d'achat ;
  16. La pauvreté et la précarité ;
  17. Les transports ;
  18. Les banques et autres organismes de crédit ;
  19. Le civisme et la morale (école, famille...)

20. Les violences faites aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées ;
21. L'égalité homme-femme (poste, salaire, considération, etc.) ;
22. La discrimination dans tous les domaines (faciès, couleur de peau, origine, etc.) ;
23. La solidarité, l'équité, le respect, l'entraide, etc. ;
24. Autres (préciser).

À l'issue de la réception des dossiers et deux ans avant le premier tour de l'élection au poste suprême, un collège se réunira. Composé de sages et de socioprofessionnels, il examinera le contenu de chaque dossier (CV, lettre de motivation, etc.) envoyé par chaque candidat « libre ». Puis il dégagera une liste de ceux et celles qui réuniront le plus grand nombre de points positifs pour être élus (élues) comme président de la République française.

Les deux années suivantes seront consacrées, avec les Françaises et les Français inscrits sur les listes électorales, à effectuer une seconde sélection. Opérée à l'échelle nationale et par tous celles et ceux qui auront participé à ce concours, elle validera deux noms, un titulaire et un suppléant (homme et femme ou femme et homme), arrivés en tête des suffrages.

Voici les liens pour participer au concours comme au choix de la personne qui représentera le mieux les intérêts de nos compatriotes et de notre pays, la France.

Pour s'inscrire au concours : il faut écrire et envoyer un CV avec une photo récente, une lettre de motivation, la photocopie de sa carte d'identité, un justificatif de domicile (facture d'électricité, d'assurance, etc. de moins de 6 mois) et votre réponse au questionnaire, etc., à...  
[sociocratie\\_populaire\\_francaise@yahoo.fr](mailto:sociocratie_populaire_francaise@yahoo.fr)

Pour compléter l'inscription, il faut envoyer vos coordonnées (nom, prénom, adresse physique et électronique, numéro de téléphone) afin que notre secrétaire général vous rappelle et confirme votre souhait de participer à ce concours, comme candidat potentiel à l'élection présidentielle de 2027 ou comme votant autorisé à choisir un candidat, à :

<http://sociocratie-populaire-francaise.e-monsite.com/contact/contacter-l-association.html>

Cordialement,  
Pour la Sociocratie-Populaire-Française,  
Son secrétaire général,  
Patrick REBIERRE.



**N. B.** La S-P-F s'engage à respecter la vie privée de chaque candidat, à ne dévoiler aucune information personnelle à quiconque, même sous la contrainte.

D'autre part, toute demande de candidature qui lui paraîtra comme farfelue ou dangereuse ne sera pas retenue. Merci pour votre compréhension et bravo à celles et ceux qui oseront postuler à ce poste de président de la République française !